

SENSIBILISATION AUX RISQUES ROUTIERS

Obligations légales

Un accident de mission est un accident qui a lieu à l'occasion d'un déplacement nécessaire à l'exécution du travail. C'est un accident du travail (article L. 411-1 du Code de la Sécurité sociale). Dans un accident de mission, la responsabilité pénale du collaborateur peut être engagée en cas d'infraction au Code de la route ou d'accident corporel qu'il aurait occasionné.

J+ FORMATION vous propose une sensibilisation aux risques routiers qui vise à travers une formation théorique et des exercices de mises en situations pratiques, à mieux appréhender et anticiper les dangers de la route. Une journée de sensibilisation suffit à faire évoluer les mentalités et à diminuer le nombre d'accidents

Objectifs :

- Découvrir les situations et les comportements à risque, et en mesurer les conséquences,
- Mieux appréhender et anticiper les dangers de la route
- Adopter la bonne attitude sur la route,
- Préparer et entretenir son véhicule,
- Améliorer sa conduite.

Public : Toute personne effectuant des déplacements dans le cadre de son travail et/ou amenée régulièrement à travailler sur la route.

Prérequis : il est fortement recommandé :
D'être âgé de plus de 18 ans,
Et d'être en possession de permis de conduire.

Durée : 1 journée - 7 heures

Contrôle du suivi :

Les stagiaires émargent une Feuille de présence par demi-journée de formation, pour justifier de leur participation. Le formateur signe également ces Feuilles de présence ; à la fin de la session, il élabore un compte-rendu de formation.

Tarif : Cf au devis joint

Formateur : Formateur en sécurité J+ Formation

Délais d'accès : variable entre 10 et 21 jours pour la mise en place d'une session

Moyens pédagogiques :

Alternance entre apports théoriques (vidéo, PC, Tablettes, ressources multimédia, ...
Et échange d'expériences et de bonnes pratiques, nombreux tests, quiz interactifs et nombreux exemples, ateliers divers (ex : constat amiable, ergonomie, code de la route...), projection de films.

Evaluations

- Durant la session une évaluation des acquis est réalisée par le formateur.
- En fin de session, une évaluation à chaud est réalisée par les stagiaires (fiche à compléter) : elle concerne principalement le déroulement et le contenu de l'action de formation, ainsi que le degré de satisfaction à l'issue de cette action.
- Après retour des participants sur leur poste de travail et après mise en pratique des acquis, une évaluation à froid sera réalisée par le client commanditaire du projet.

Modalité de validation des compétences

- Délivrance d'un Certificat de réalisation de la formation et d'une « Fiche de validation de compétences ».

Support : Un support de cours dématérialisé est remis à chaque stagiaire en fin de session.

Accessibilités : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. La mise en place d'un accompagnement est proposée afin que la formation se déroule dans les meilleures conditions : notre REFERENTE HANDICAP Joëlle Gruelles est chargée d'organiser leur accueil, et reste à leur disposition au 07 78 39 84 28 ou jplusformation@hotmail.com.

